
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE HISCOCK-LAGEOT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} JANVIER – 31 MARS 2001)

ALLEMAGNE

4 janvier 2001 : **Parti libéral (FDP)**. Le leader du FDP, Wolfgang Gerhardt, 57 ans, président du FDP depuis octobre 1994, est renversé par un coup d'État de palais par des membres désireux de ramener le parti au pouvoir. En mai, au congrès de Düsseldorf, il devra s'effacer devant le télégénique Guido Westerwelle, 39 ans, avocat, député depuis 1996 et secrétaire général du FDP depuis décembre 1994 (www.klipsan.com, 5-7 janvier 2001 ; www.liberaled.de).

2 mars 2001 : **Financement des partis politiques**. L'affaire Kohl, à propos des caisses noires de la CDU, qui a tenu les médias et l'opinion publique en haleine de l'automne 1999 à l'été 2000 (cf. *RE*, 94) est aujourd'hui classée. Les juges du tribunal de Bonn ont accepté la proposition du parquet de clore l'enquête ouverte pour malversation contre Helmut Kohl qui gouverna l'Allemagne du 1^{er} octobre 1982 au 27 octobre 1998. Les charges retenues contre l'ancien

chancelier ont été abandonnées en échange du versement d'une amende de 150 000 DM (près d'1 million de francs). Le droit allemand permet de renoncer à une procédure judiciaire engagée si le dommage a été réparé.

La première information judiciaire, ouverte en janvier 2000, portait sur 1,02 million DM non déclarés dans le bilan annuel de la CDU entre 1992 et 1998 et la deuxième sur un versement à la CDU du groupe parlementaire CDU/CSU qu'Helmut Kohl avait prélevé sans en référer à la direction du parti. Quant aux accusations selon lesquelles le groupe Elf lui aurait versé une aide électorale pour les législatives de 1994, le parquet d'Augsburg n'a relevé aucun indice dans le dossier (*Le Figaro*, 3-4 mars 2001 ; *Libération*, 9 février 2001 et 3-4 mars 2001 ; *Le Monde*, 10 février 2001).

9 mars 2001 : **Verts**. Les Verts élisent Claudia Roth, 45 ans, issue de l'aile gauche, à la présidence du parti en remplacement de Renate Künast, nommée ministre de l'Agriculture et de la

163

* UMR 6567 CECOJI – Université de Poitiers.

Consommation (*Libération*, 10-11 mars 2001 ; *Le Monde*, 11-12 mars 2001).

CHINE

28 février 2001 : **Droits de l'homme**. L'Assemblée populaire nationale autorise la ratification du Pacte sur les droits sociaux, économiques et culturels, signé en 1997 sous la pression des pays occidentaux. Une déclaration est formulée à l'article 8, que Beijing appliquera « conformément aux dispositions de la Constitution chinoise, ainsi qu'à la loi chinoise sur les syndicats et sur le travail ». Cela écarte donc la liberté syndicale. En revanche, le droit de grève qui avait disparu après la révision constitutionnelle de 1982 n'est pas exclu (*Libération*, 1^{er} mars 2001 ; *Le Monde*, 2 mars 2001).

ÉTATS-UNIS

20 janvier 2001 : **Président**. Lors d'une session conjointe, le Congrès certifie, le 8 janvier, l'élection du 43^e président des États-Unis (cf. *RE*, 97), le républicain George Walker Bush qui a obtenu 271 voix contre 266 à Al Gore dans le collège des Électeurs. Le nouveau président prête serment le 20 janvier, en jurant de « sauvegarder, protéger et défendre la Constitution ». L'une de ses premières décisions est de proclamer le dimanche 21 janvier « journée de prière et d'actions de grâce ».

Toutes les décisions non publiées au *Federal Register* (JO américain) ou pas encore appliquées sont bloquées en attendant d'être revues et celles dont la mise en œuvre a été décidée (protection médicale des personnes âgées, pilule du

lendemain, environnement) sont suspendues. Mais il ne peut annuler le pardon accordé par son prédécesseur. On sait, depuis l'arrêt « Marbury v. Madison », l'importance de ces « décisions de minuit » (*Le Figaro*, 22 janvier 2001 ; *Libération*, 20-21, 22, 27-28 janvier et 15 février 2001 ; *Le Monde*, 19 au 23 janvier, 13 février 2001 ; *Courrier International*, 18 janvier 2001 ; www.klipsan.com, 8 janvier 2001).

KOWEIT

16 janvier 2001 : **Droit de vote des femmes**. En mai 1999, l'émir Jaber al-Ahmad al-Jaber al-Sabah promulguait un décret accordant des droits politiques aux femmes. En novembre, le Parlement, dominé par les conservateurs et les islamistes, s'y était opposé (cf. *RE*, 93). Saisie par un citoyen, la Cour constitutionnelle rejette la requête en faveur de la reconnaissance du droit de vote actif et passif des femmes (*Le Monde*, 17 janvier 2001).

NOUVELLE-ZÉLANDE

22 mars 2001 : **Gouverneure générale**. Les Néo-Zélandais exigeront-ils la parité en faveur des hommes ? La féminisation des institutions est totale dans ce pays qui fut, en 1893, le premier État au monde à accorder le droit de vote aux femmes sur le plan national. Dame Sian Elias, *Chief Justice*, est devenue gouverneure générale après que le mandat de Sir Michael Hardie Boys a expiré. Elle a été remplacée le 4 avril par Dame Silvia Cartwright, 58 ans.

Le Premier ministre Helen Clark, Labor Party, avait succédé le 10 décembre

1999 à Jenny Shipley, National Party (www.geocities.com/Athens [Rulers]).

PORTUGAL

14 janvier 2001 : **Élections présidentielles**. Comme en 1996 (cf. *RE*, 78), il n'a fallu qu'un seul tour de scrutin à Jorge Sampaio, 61 ans, socialiste, pour remporter à nouveau l'élection présidentielle. Il recueille 55,76 % des suffrages contre 34,54 % à son rival de droite, Ferreira Do Amaral, 55 ans, soutenu par le Parti social-démocrate (PSD, libéral), principale formation de l'opposition et par le Parti populaire (PP, droite nationaliste). Avec 5,1 %, le PC d'Antonio Abreu enregistre le plus mauvais résultat de son histoire. Les candidats d'extrême gauche avec Fernando Rosas, Bloc d'extrême gauche, et Antonio Garcia Pereira, MRPP/PCTP, maoïste, obtiennent respectivement 3,0 % et 1,6 %

L'abstention a été très forte avec 50,1 % de participation contre 76,5 % en 1996.

Depuis le retour de la démocratie en 1974, les Portugais ont toujours confié un second mandat à leur président. Au Portugal, la fonction de chef de l'État est devenue essentiellement honorifique. Néanmoins, en période de crise, il peut jouer un rôle important de médiateur entre l'Assemblée et le gouvernement (*Le Figaro*, 13-14 et 15 janvier 2001 ; *Libération*, 13-14 au 16 janvier 2001 ; *Le Monde*, 14-15 et 16 janvier 2001 ; *Courrier International*, 18 janvier 2001).

RUSSIE

25 janvier 2001 : **Conseil de l'Europe**. L'Assemblée parlementaire, par 88 voix

contre 20 et 11 abstentions, redonne son droit de vote à la délégation russe qui en était privée depuis le 6 avril 2001 à cause de la guerre en Tchétchénie. Par rétorsion, les parlementaires russes boycottèrent les travaux de l'Assemblée (*Libération*, 25 janvier 2001 ; *Le Monde*, 23, 27 janvier et 6 février 2001).

23 janvier et 1^{er} février 2001 : **Gouverneurs**. La Douma adopte une loi permettant aux 89 gouverneurs d'exercer un troisième, voire un quatrième mandat. C'est une concession du président Poutine aux pouvoirs régionaux. La Chambre Haute confirme la décision le 1^{er} février (*Le Monde*, 14 février 2001 ; www.klipsan.com, 26-28 janvier et 2 février 2001).

31 janvier 2001 : **Immunité présidentielle**. La Chambre Haute du Parlement entérine l'immunité à vie des anciens présidents russes (*Libération*, 1^{er} février 2001).

7 février 2001 : **Partis**. Les députés adoptent, par 280 voix contre 109, un projet de loi très contesté, mais voulu par le président Poutine, sur « l'organisation des partis politiques », projet qui vise à réduire le nombre des partis. Pourtant 28 partis avaient participé aux élections de 1999 contre 43 en 1995 et 6 partis seulement ont franchi la barre des 5 %.

Désormais, un parti devra compter au moins 10 000 membres, avoir des antennes régionales comptant au moins 100 adhérents dans plus de la moitié des 89 régions. En contrepartie, les partis obtiendront un financement d'État s'ils réunissent plus de 3 % des voix. Actuellement, seuls le Parti communiste et Unité sont en mesure de remplir ces conditions. La Patrie-Toute la Russie,

coalition de Primakov et Loujkov, est menacée, mais pourrait se fondre dans Unité. Les groupes de députés agrariens, Régions de Russie apparaissent condamnés. Iabloko et l'Union des forces de droite devront sans doute fusionner (*Le Monde*, 9 février 2001).

SUISSE

4 mars 2001 : **Votation**. Par 76,7 % des voix, les citoyens helvétiques rejettent une initiative populaire demandant l'ouverture immédiate de négociations d'adhésion à l'Union européenne. Cette proposition lancée par le Nomes (Nouveau mouvement européen) a été refusée dans tous les cantons, y compris celui de Genève qui, pourtant, mène traditionnellement le combat contre l'isolationnisme (59 % de non à Genève, 61 % dans le canton de Vaud, 79 % en Valais, 84 % dans le Tessin et 93 % en Appenzell).

OUI : 600 414 (23,0 %) ; NON : 1 979 154 (77,0 %).

En fait c'est plus l'objectif d'une adhésion trop précipitée que le principe même de l'adhésion qui a été sanctionné. D'ailleurs, le gouvernement avait recom-

mandé le non. La participation a dépassé largement la norme habituelle avec 55 %. Rappelons que le Conseil fédéral a déposé sa demande d'adhésion à l'Union européenne en 1992.

Deux autres initiatives ont été rejetées également.

« Pour des médicaments à moindre prix » visait à ce que les médicaments vendus dans des pays limitrophes soient distribués en Suisse sans contrôle supplémentaire.

OUI : 791 475 (31,0 %) ; NON : 1 772 860 (69,0 %). Tous les cantons ont voté non.

« Rues pour tous » demandait que la vitesse maximale autorisée dans les agglomérations soit abaissée de 50 à 30 km/h.

OUI : 526 457 (20,0 %) ; NON : 2 062 381 (80,0 %). Tous les cantons ont voté non.

Le même jour a été refusé à Genève le droit de vote actif et passif au plan communal pour les étrangers (*Le Figaro*, 5 mars 2001 ; *Libération*, 3-4 et 5 mars 2001 ; *Le Monde*, 4-5, 6 et 9 mars 2001 ; *Courrier International*, 8 mars 2001 ; www.klipsan.com, 2 novembre 2000 ; www.parlament.ch/f/wahlen).